
Présidence : Portugal**SEANCE DU CONSEIL PERMANENT RENFORCE
(400ème SEANCE PLENIERE)**

1. Date : Vendredi 28 juin 2002

Ouverture : 10 h 20
Suspension : 13 h 25
Reprise : 15 h 40
Clôture : 16 h 45

2. Présidence : M. J. de Lima Pimentel
M. C. Pais

3. Sujets examinés - Déclarations - Décisions :

Point 1 de l'ordre du jour : DECISION SUR LA PROROGATION DU MANDAT
DU COORDONNATEUR DES PROJETS DE L'OSCE
EN UKRAINE

Présidence, Ukraine

Décision : Le Conseil permanent a adopté la Décision No 484 (PC.DEC/484)
sur la prorogation du mandat du Coordonnateur des projets de l'OSCE en
Ukraine ; le texte de cette décision est joint en annexe au présent journal.

Biélorussie, Ukraine, Royaume-Uni

Point 2 de l'ordre du jour : REFORME DE L'OSCE

a) DECISION SUR LES DECLARATIONS DE L'OSCE ET
L'INFORMATION DU PUBLIC

Présidence

Décision : Le Conseil permanent a adopté la Décision No 485 (PC.DEC/485)
sur les déclarations de l'OSCE et l'information du public ; le texte de cette
décision est joint en annexe au présent journal.

Présidence, Portugal, Biélorussie (déclaration interprétative, voir pièce complémentaire 1 à la décision), Espagne-Union européenne (déclaration interprétative, voir pièce complémentaire 2 à la décision)

b) AMELIORATION DE LA GESTION BUDGETAIRE DE
L'ORGANISATION

Présidence

Décision : Le Conseil permanent a adopté la Décision No 486 (PC.DEC/486) sur l'amélioration de la gestion budgétaire de l'Organisation ; le texte de cette décision est joint en annexe au présent journal.

Portugal, Royaume-Uni, Biélorussie (déclaration interprétative, voir pièce complémentaire 1 à la décision), Fédération de Russie (déclaration interprétative, voir pièce complémentaire 2 à la décision), Suisse (déclaration interprétative, voir pièce complémentaire 3 à la décision), Kirghizistan, Arménie, Ukraine

c) TRANSPARENCE DU RECRUTEMENT

Portugal, Royaume-Uni, Présidence

Point 3 de l'ordre du jour : REEXAMEN EN MILIEU D'ANNEE DES
ACTIVITES DE L'OSCE

a) MISE EN OEUVRE DU PLAN D'ACTION DE L'OSCE POUR LUTTER
CONTRE LE TERRORISME ET DU PROGRAMME D'ACTION ADOPTE
A BICHKEK

Présidence (CIO.GAL/49/02 Restr.), Portugal, Espagne-Union européenne (également au nom de la Bulgarie, de Chypre, de l'Estonie, de la Hongrie, de la Lettonie, de la Lituanie, de Malte, de la Pologne, de la Roumanie, de la Slovaquie, de la Slovénie, de la République tchèque et de la Turquie) (PC.DEL/478/02), Secrétaire général, Présidence du Forum pour la coopération en matière de sécurité (Turquie) (PC.DEL/473/02), Kirghizistan (PC.DEL/476/02 Restr.), Etats-Unis d'Amérique (PC.DEL/482/02/Corr.1), Fédération de Russie (PC.DEL/480/02), Turquie (PC.DEL/485/02), France, Royaume-Uni (PC.DEL/483/02), Norvège (PC.DEL/484/02), Belgique (PC.DEL/486/02), Biélorussie, Azerbaïdjan, Canada, Arménie, Italie, Présidence

b) MISE EN OEUVRE DE LA DECISION DU CONSEIL MINISTERIEL DE
BUCAREST 2001 SUR LA PROMOTION DU ROLE DE L'OSCE EN
TANT QU'ENCEINTE DE DIALOGUE POLITIQUE

Examiné au titre du point 3 a) de l'ordre du jour

c) MISE EN OEUVRE DES AUTRES DECISIONS ET ENGAGEMENTS
PRIS AU CONSEIL MINISTERIEL DE 2001

Examiné au titre du point 3 a) de l'ordre du jour

Point 4 de l'ordre du jour : PREPARATIFS EN VUE DU CONSEIL
MINISTERIEL

a) PREVENTION DU TERRORISME ET LUTTE CONTRE CE
PHENOMENE

Examiné au titre du point 3 a) de l'ordre du jour

i) RAPPORT SUR LA MISE EN OEUVRE DES DOCUMENTS DE
BUCAREST ET DE BICHKEK

Examiné au titre du point 3 a) de l'ordre du jour

ii) PROPOSITION DE LA PRESIDENCE POUR UNE CHARTE DE
L'OSCE SUR LA PREVENTION DU TERRORISME ET LA LUTTE
CONTRE CE PHENOMENE

Examiné au titre du point 3 a) de l'ordre du jour

b) PROCESSUS DE REFORME DE L'OSCE

Examiné au titre du point 3 a) de l'ordre du jour

c) AUTRES QUESTIONS

Examiné au titre du point 3 a) de l'ordre du jour

Point 5 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

*Eclaircissements sur les déclarations interprétatives : Espagne-Union européenne,
Suisse*

4. Prochaine séance :

Jeudi 4 juillet 2002 à 10 heures, Grosser Redoutensaal